

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE998

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 61

A la fin de la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer au mot:"après", les mots:"à compter de ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.